

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC138

présenté par

M. Cesarini, M. Cabaré, Mme Brulebois, Mme Crouzet, M. Vignal, Mme Chapelier et
Mme Bagarry

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« économique, culturelle et artistique ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de préciser que cette notion de diversité est elle-même plurielle. Les objectifs de ce nouvel établissement portent autant sur des enjeux économiques que culturels ou de diversité artistique, chers aux différentes composantes de ce secteur et fédérées par cet outil commun